

OBJECTIFS :

Acquérir les connaissances théoriques et pratiques relatives à l'utilisation du harnais et des systèmes anti-chutes, pour évoluer en toute sécurité pour tous les travaux et accès en hauteur sur sites équipés (Ancrages ; lignes de vie...)

REGLEMENTATION :

Les dispositions législatives et réglementaires spécifiques au travail en hauteur sont essentiellement contenues dans le Code du travail. Le risque de chute de hauteur, comme tout autre risque auquel un travailleur peut-être exposé dans le cadre de son activité, est visé par les dispositions générales du Code du travail (articles L. 4121-1 à 5). Sa prévention se traite selon les principes généraux de prévention.

Source INRS

PUBLIC CONCERNE :

Toutes personnes, utilisant un harnais et des systèmes antichute, même de manière exceptionnelle afin d'accéder et de travailler en hauteur.

RECYCLAGE :

Préconisé tous les 2 ans mais toujours à l'appréciation du chef d'entreprise.

DUREE : 7 Heures – soit un jour

MOYENS ET CONTENU PEDAGOGIQUES

MOYENS ET TECHNIQUES

L'organisme de formation mettra à disposition des stagiaires tous les moyens et supports techniques (matériels, conditions similaires à l'exercice professionnel...) pour la bonne réalisation ainsi que la bonne mise en pratique de cette action de formation.

PROGRAMME THEORIQUE :

- ✓ Sensibilisation aux risques et chutes de hauteur ;
- ✓ Règlementation (Européenne et Nationale) ;
- ✓ Engagements et Responsabilités de l'employeur et des employés ;
- ✓ Notion de protection collective ;
- ✓ Notion de protection individuelle ;
- ✓ Force choc / Facteurs de chute / Tirant d'air.

PROGRAMME PRATIQUE :

- ✓ Définition et description des EPI conçu et spécialisés au travail en hauteur (Harnais, antichute, ancrages...) ;
- ✓ Vérification et contrôle des EPI avant utilisation ;
- ✓ Réglages du harnais ; Test de suspension ; Notion du travail maintenu en déport ;
- ✓ Déplacements sur lignes de vie horizontale ;
- ✓ Parcours d'identification et d'analyse des risques en hauteur ;
- ✓ Déplacement sur lignes de vie verticale ;
- ✓ Appréciation du vertige ;
- ✓ Utilisation des systèmes antichute sur support d'assurage flexibles et rigides, ainsi que des longes antichute.

EVALUATION :

- ✓ Test d'évaluation théorique ;
- ✓ Mise en situation ;
- ✓ Analyse et actions correctives

La validation des différentes étapes d'évaluation viendra attester de l'aptitude du salarié au travail en hauteur et entraînera la délivrance d'une **ATTESTATION DE FORMATION.**

